

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MAI 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 22 mai 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 –	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 –	25 –
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 –
6 – FAUCONET David	13 –	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Thierry CORTADE (pouvoir à Yannick MARANDET) ; Michelle FAVRE (pouvoir à Anne CONAND) ; Stéphanie DURET (pouvoir à Chantal PIAGET) ; Alexia CEFALU (pouvoir à Emilie VITTON) ; Lucie TEIXEIRA ; Mohamed FETTAH ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 22-05-2023/18

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE ESPACE FRANÇOIS MITTERRAND N°13202

Rapporteur : Franck PITTNER

Le montant des dépenses imprévues pouvant être ouvert au budget ne doit pas dépasser 7.5% des autres dépenses réelles de la section hors restes à réaliser. Or, au moment de l'élaboration du budget primitif, le montant des restes à réaliser n'a pas été déduit. Il convient donc de régulariser la situation afin que le seuil des 7.5% soit respecté et que le montant de ce chapitre ne dépasse pas 23 157.52 euros.

Par conséquent il est proposé au conseil municipal de prélever 5 167 euros sur le chapitre dépenses imprévues et de les affecter au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles ». L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'élevant à 550 298 euros HT au budget primitif reste inchangé.

La décision modificative se résume comme suit (*attention ne sont indiqués dans le tableau ci-dessous que les comptes mouvementés*) :

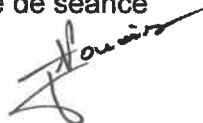
Compte	Libellé	Crédits ouverts	DM 1	Total crédits
D	DEPENSE	550 298,00 €		550 298,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	28 167,00 €	-5 167,00 €	23 000,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	28 167,00 €		23 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 000,00 €	5 167,00 €	105 167,00 €
2131	Bâtiments	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
2151	Installations complexes spécialisées	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00 €	5 167,00 €	55 167,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	354 000,00 €		354 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que détaillée ci-dessus

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance



Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS